

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANOVA

SÉANCE DU 01 octobre 2025

Date de la convocation :
23/09/ 2025

EFFECTIF LÉGAL : 11

EFFECTIF EN EXERCICE :11

EFFECTIF VOTANT : 07

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Villanova, légalement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la Mairie de Villanova sous la présidence de M. le Maire, VINCILEONI Antoine.

Etaient présents :

MILLET Claude , BIANCAMARIA Fabien, TARRASSENKO François
Adjoint au Maire.

CASASOPRANA Olivier, BIANCAMARIA Michel, SCHALK Thierry,
Conseillers municipaux.

Etaient absents :

MARCAGGI Séraphine, DANESI Etienne, CHAPOT Thomas,
LUCIANI Paul,

Ont donné pouvoir :

Quorum : oui

Secrétaire de séance : CASASOPRANA Olivier

Objet de la délibération : Délibération modificative du budget 2025

Numéro de la délibération : D0009-2025

Le Maire expose,

La présente délibération modificative n° 01 du budget de l'exercice 2025 est une délibération d'ajustement de dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement.

Les caractéristiques de cette modification du budget sont les suivantes :

Section Fonctionnement :

En recettes : 0,00 €

En dépenses : 0,00 €

Chapitre 011	Art 60633 fourniture de voirie	- 5.000,00 €
	Art 613 Location	- 6.000,00 €
	Art 6284 redevances pour services rendus	+ 5.000,00 €
Chapitre 012	Art 6450 Charges de SS-et Prévoyance	+ 6.000,00 €

Section Investissement :

En recettes : 0.00 €

En dépenses : 0.00 €

Chapitre 10 Art 10226 OPFI /T.A + 1.820,00 €

Chapitre 23 Art 231/00817 Travaux divers - 1.820,00 €

La présente délibération modificative n° 01 porte la totalité des crédits de l'exercice 2025 à :

Section Fonctionnement	Dépenses	523.517,67 €	Recettes	523.517,67 €
------------------------	----------	--------------	----------	--------------

Section Investissement	Dépenses	633.676,52 €	Recettes	633.673.52 €
------------------------	----------	--------------	----------	--------------

Telles sont les principales caractéristiques de la délibération modificative n° 01 du budget 2025 proposée au conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents et représentés la délibération modificative numéro 01 du budget 2025 telle qu'elle vient d'être exposée.

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application «Télérecours citoyens», accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication en Mairie, et sur le site internet de la Mairie

Ainsi fait et délibéré, au jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire

INCILEONI Antoine

